

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 3 décembre 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 6

Le dix décembre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :**

M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; M. Sébastien DEVALLIERE à Mme Martine PANNETIER ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Elisabeth VENTADOUR ; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Sandra DELIBIT et Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI à M. Pierrick CRONNIER.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20251210-034

**Matière :** 4.2.1 - Fonction publique - personnels contractuels - contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi 1984

**Objet :** RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 1°,

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- La création des emplois non permanents suivants :**

| ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION          | Dates  | Fonctions                     |
|--|--|-------------------------------|
| 1 emploi à temps non complet 24/35ème    | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 05 juillet 2026 | Agent périscolaire « volant » |
| 1 emploi à temps non complet 21,5/35ème  |  | Agent périscolaire            |
| 1 emploi à temps non complet 17,5/35ème  |  | Agent périscolaire            |
| 1 emploi à temps non complet 8,5h/35ème  |  | Agent périscolaire            |
| 4 emplois à temps non complet 6,5/35ème  |  | Agent périscolaire CLIS       |
| 2 emplois à temps non complet 14,5/35ème |  | Agent périscolaire            |
| 1 emploi à temps non complet 12,5/35ème  |  | Agent périscolaire            |
| 2 emploi à temps non complet 7,5/35ème   |  | Agent périscolaire CLIS       |

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter le(s)agent(s) non titulaire(s) sur les emplois ainsi créés.
- De fixer la rémunération de(s) agent(s) recruté(s) sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de référence, ou selon les postes définis, selon l'ancienneté prise en compte sur les fonctions ;
- D'autoriser le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L. 332-23 1° précité si les besoins du service le justifient ;

- D'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 10 décembre 2025.*



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA

*Badi*